

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six et le 05 Juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de M. COUX Emmanuel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026
Secrétaire : Patrick BATTARD

Présents : ANNOVAZZI Catherine, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, GENEVOIS Sandra, JONGMANS Thérèse, LINETTE Séverine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, VUAGNOUX Philippe.

Absents excusés : LANDREAUD Sophie, MOLLARD André ayant donné pouvoir à M. BERTHET Daniel, STROOBANT Maëlle.

Informations générales

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

M. Le Maire fait le point sur le comité des maires du 21/05/2026 et sur le conseil communautaire du 04/06/2026 :

- Désignation des représentants de la Communauté de Communes Cœur de Savoie dans divers organismes extérieurs.
- Approbation du CFU 2025 (Compte Financier Unique).
- Projet d'extension de la zone d'activités de Plan Cumin.

COMMISSION TRAVAUX

M. Le Maire fait le point sur les travaux d'aménagement de la centralité communale. Il précise que le four est désormais à l'intérieur du local.

COMMISSION COMMUNICATION

Mme LINETTE Séverine précise que la newsletter n° 11 (printemps 2026) a été distribuée dans les boîtes aux lettres. La prochaine newsletter n° 12 (automne 2026) sera élaborée en octobre.

COMMISSION URBANISME

M. BERTHET Daniel fait le point sur les autorisations d'urbanisme instruites

- 1 déclaration de travaux pour une clôture et un portail, au nom de M. LATARTE Romain, Chemin du Mollard, accordée le 05/05/2026.
- 1 déclaration de travaux pour une division de terrain, au nom de la SARL LA SOURCE, Route des Plattières, refusée le 19/05/2026.

- 1 déclaration de travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques, au nom de M. DESCOMBES Frédéric, Rue de Péguet, accordée le 12/05/2026.
- 1 déclaration de travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques, au nom de M. ROUX Gilles, Rue de Grange-Maréchal, accordée le 29/05/2026.
- 1 permis de construire pour la construction d'un garage, au nom de Mme CHEVRE Barbara, Rue de Péguet, accordé le 19/05/2026.

COMMISSION VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE

Mme LOVET Céline informe les élus des différents points suivants :

- Le Regroupement Pédagogique Intercommunal Laissaud, Les Mollettes et Ste-Hélène-du-Lac fêtera ses 60 ans en 2027.
- Suite au départ de 3 agents du service cantine et ATSEM, il convient de recruter pour la rentrée de Septembre 2026.
- La cérémonie du 08 mai s'est bien déroulée.
- Une réunion a eu lieu le 02/06/2026 avec les différentes associations afin d'organiser la fête de Ste-Hélène qui se déroulera le 22/08/2026.

COMMISSION PERSONNEL/BATIMENTS PUBLICS/CMJ

M. BATTARD Patrick fait le point sur divers dossiers :

- Un devis va être demandé afin d'installer des plinthes dans la salle polyvalente pour éviter que les chaises ne détériorent les murs.
- Le début des travaux pour l'installation de la nouvelle cabane à livres devrait avoir lieu à la fin du mois de Juin.
- Présentation de 2 devis pour le fauchage des routes ou chemins communaux.

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE

M. MOCELLIN Yves fait le point sur l'animation qui aura lieu en octobre 2026 avec une conférence sur les oiseaux et la fabrication de nichoirs.

Il précise que des arbres sont prêts à tomber le long du fossé, un repérage va être effectué afin de déterminer les arbres à couper.

Il souhaiterait trouver une solution afin de cacher les bacs de tri sélectif pour avoir un visuel plus agréable.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05/05/2026

M. Le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05/05/2026. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1- Elections sénatoriales 2026 : désignation des délégués titulaires et suppléants.

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire ministérielle N° INTP2611651C du 06/05/2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 21/05/2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune.

Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. BERTHET Daniel, M. VUAGNOUX Philippe, M. DONZEL Jérôme, Mme GENEVOIS Sandra.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

ELECTIONS DES DELEGUES :

Candidatures enregistrées pour les délégués titulaires :

- M. COUX Emmanuel
- M. BATTARD Patrick
- Mme LINETTE Séverine.

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Ont obtenu :

- M. COUX Emmanuel : 13 voix
- M. BATTARD Patrick : 13 voix
- Mme LINETTE Séverine : 12 voix
- Mme LOVET Céline : 1 voix

Candidatures enregistrées pour les délégués suppléants :

- Mme ANNOVAZZI Catherine
- M. FEITH Jérôme
- M. VUAGNOUX Philippe

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Ont obtenu :

- Mme ANNOVAZZI Catherine : 13 voix
- M. FEITH Jérôme : 13 voix
- M. VUAGNOUX Philippe : 12 voix
- Mme LOVET Céline : 1 voix

Sont élus délégués titulaires :

- M. BATTARD Patrick
- M. COUX Emmanuel
- Mme LINETTE Séverine.

Sont élus délégués suppléants :

- Mme ANNOVAZZI Catherine
- M. FEITH Jérôme
- M. VUAGNOUX Philippe.

2 - Création d'un emploi d'adjoint technique (20 h 45 mn) et suppression de l'emploi d'adjoint technique (17 h 08 mn).

M. Le Maire informe que le contrat de l'agent qui assure le poste d'adjoint technique (ménage mairie, salle polyvalente et service de la cantine scolaire) à raison de 17 h 08 mn par semaine (temps de travail annualisé), se termine le 31/07/2026.

En raison de l'augmentation des tâches à effectuer à la salle polyvalente et de l'ajout de ménage supplémentaire à l'école, M. Le Maire explique qu'il convient de supprimer le poste actuel et de créer un emploi permanent à temps non complet pour assurer le nouveau poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-3°.
- décide la suppression de l'emploi d'adjoint technique à raison de 17 h 08 mn.
- décide la création à compter du 01/08/2026, d'un emploi permanent dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 20 heures 45 minutes hebdomadaires, pour assurer le service de la cantine, le ménage, la remise des clefs et les visites de la salle polyvalente, le ménage de la mairie et de l'école.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an, compte-tenu de la strate démographique de la commune inférieure à 1000 (application de l'article L.332-8-3° du code précité).

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'expérience sur un poste similaire est souhaitée et la rémunération de l'agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

3- Tarif et règlement de la cantine et garderie pour l'année 2026/2027.

Le fournisseur actuel des repas de la cantine est la Sarl Bernard traiteur - VACAVANT TRAITEUR. La convention signée le 06/06/2023 a fait l'objet d'un avenant en juin 2024, et d'un avenant en juillet 2025 valable jusqu'au 31/08/2026.

M. Le Maire propose de garder le même prestataire pour la livraison des repas de la cantine pour l'année scolaire 2026/2027. Les produits utilisés par le traiteur sont au moins de 50 % de provenance locale dans le cadre de la loi EGALIM. Un élément bio par menu, un menu bio et un menu végétarien par semaine sont servis à la cantine.

La livraison des repas s'effectuera en liaison froide au prix de 4.10 € HT soit 4.33 € TTC.

M. Le Maire précise que le prix de la cantine scolaire et de la garderie ne comprend pas les charges de fonctionnement du service (personnel, entretien, chauffage...) qui restent à la charge de la commune.

Il propose de maintenir le prix du repas à 5.50 € et le prix de la garderie à 2.50 € le passage à compter du 01/09/2026. Chaque retard après 18 h 30 sera facturé 4 €.

M. Le Maire informe les élus qu'un logiciel enfance pour les inscriptions de la cantine et de la garderie est en place depuis la rentrée 2025 sur les 3 communes du RPI.

Il convient également d'approuver le règlement de la cantine et de la garderie scolaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire :

- décide de garder la Sarl Bernard traiteur - VACAVANT TRAITEUR pour la livraison des repas de la cantine en liaison froide à 4.10 € HT le repas.
- fixe le prix du repas pour la cantine scolaire de Ste-Hélène-du-Lac pour l'année scolaire 2026/2027 à 5.50 € à partir du 01/09/2026.
- fixe le prix de la garderie à 2.5 € le passage à partir du 01/09/2026.
- fixe le prix à 4 € en cas de retard des parents à la garderie du soir.
- approuve le règlement de la cantine et de la garderie scolaire.
- autorise M. Le Maire à signer l'avenant à la convention avec Sarl Bernard traiteur - VACAVANT TRAITEUR.

4- Règlement des maisons fleuries.

M. Le Maire informe les élus que la commune organise depuis plusieurs années un concours des maisons fleuries visant à l'amélioration du cadre de vie des habitants de Ste-Hélène-du-Lac.

Afin de fixer un cadre réglementaire, il propose au conseil municipal de voter un règlement relatif au concours des maisons fleuries.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le règlement du concours des maisons fleuries ci-joint.

Questions diverses :

- M. Le Maire informe les élus des différents commissions thématiques intercommunales. Un élu par commune peut se positionner pour faire partie d'une commission.

- Finances : Mme LINETTE Séverine
- Déchets : M. VUAGNOUX Philippe
- Assainissement : M. MOLLARD André ou M. BERTHET Daniel
- Enfance - Jeunesse - France Services : Mme GENEVOIS Sandra
- Agriculture/forêt : M. DONZEL Jérôme
- Développement économique : M. COUX Emmanuel
- Mobilités – déplacements : Mme ANNOVAZZI Catherine
- GEMAPI/milieus naturels/biodiversité : M. MOCELLIN Yves
- Petite enfance : aucun élu
- Transition énergétique - plan climat - habitat : M. MOCELLIN Yves
- Culture et sport : M. BATTARD Patrick

- Mme GENEVOIS Sandra présente le projet intergénérationnel autour de la cérémonie du 11 Novembre. L'objectif est de rassembler plusieurs générations autour de valeurs communes « la paix et la liberté » à la prochaine cérémonie du 11 novembre, de créer des liens, des connaissances et de généraliser les moments de solidarité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire,
Emmanuel COUX



Secrétaire de séance,
Patrick BATTARD

Procès-verbal adopté lors de la séance du conseil municipal du 07.07.2026
Mise en ligne sur le site internet de la commune le : 08.07.2026

